

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Monsieur Olivier LAVAULT, Président.

CONSEIL ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION :

10 JUIN 2026

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 12

VOTANTS : 16

Séance du MERCREDI 17 JUIN 2026

ETAIENT PRESENTS : M. O. LAVAULT – Mme A.M VAN VEEN -
– Mme A. PIERRE - M. F. LECOQ - Mme C. PETIT - Mme C.
MAHERAULT – Mme C. BOULBIN– Mme J. JAECKERT – Mme L.
CHESNAIS – Mme J. VERITE – Mme J. SAINT YVES – M. H.
REBULET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. S. MORISSET - Mme J.
LABOUISE Mme F. HECQUET - Mme O. MACAUD - Mme A.M.
PHILIPPEAUX

Monsieur Serge MORISSET a donné pouvoir à Madame Josiane
VERITE

Madame Justine LABOUISE a donné pouvoir à Madame Colette
PETIT

Madame Françoise HECQUET a donné pouvoir à Madame Anne-
Marie VAN VEEN

Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX a donné pouvoir à Monsieur
Hubert REBULET

Madame Delphine LODS, directrice du CCAS, a été désigné
comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°4 - Délibération n° 26/24 : Plan canicule

PLAN CANICULE

Dans le cadre du Plan National Canicule, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Courseulles sur Mer met en œuvre un dispositif de prévention à destination des publics fragilisés.

Chaque année, le CCAS reconduit le dispositif de son plan canicule en cas de fortes chaleurs durant l'été.

Depuis 2004, le gouvernement a mis en place un Plan Canicule National qui définit les actions à mener pour réduire les effets sanitaires d'une potentielle canicule.

Dans ce cadre, le Centre Communal d'Action Sociale pilote de ce plan, et a pour mission de conduire des actions de veille et de prévention en faveur des publics les plus fragiles - personnes âgées, personnes en situation de grand précarité et enfants - en cas d'éventuelle canicule et ce, afin de :

- Protéger,
- Alerter,
- Coordonner,
- Secourir,
- Soigner,
- Entourer.

L'efficacité du Plan Canicule repose sur trois exigences : La responsabilité de tous, la prévention et la solidarité. Les niveaux d'alerte du plan canicule avec, pour chacun de ces niveaux, les mesures mises en place par le C.C.A.S afin de protéger les courseullais durant la période estivale.

Le plan canicule définit l'organisation et la mise en œuvre du CCAS pour assurer l'alerte, l'information, la protection, et le soutien de la population aux regards des risques connus. Le plan sera mis à jour annuellement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration :

ABROGE le plan canicule adopté en conseil d'administration par délibération n° 23-017 en date du 15 juin 2023

APPROUVE le plan canicule 2026 joint à la présente note de synthèse.

AUTORISE Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	16			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE PRÉSIDENT DU CCAS

OLIVIER LAVAUT

